



Publiée sur le site internet de la commune le : 18 juillet 2023
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

Délibération du conseil municipal du 11 juillet 2023 - N° D2023_34

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 3 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5

Votants : 14 votants

Quorum atteint

Secrétaire de séance : DUCROUX Elisabeth

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	x		MENEGON Daniel	x		DEPOISIER Fabrice	x	
LAURENSON David	x		SCANU Stéphane	x		LEDRU Sindy	x	
DUCROUX Elisabeth	x		BOUACHRAOUI Saïda	x		SIMONIN Marc		x
VALENTINI Christian	x		GENOVA Antonio	x		VOTTERO Cédric		x
PASQUALIN Martine	x		ROGAZY Fabienne		x	GLIERE Emeline		x
CAPRI Brigitte	x		PEPIN Nathalie	x				
TINJOUR Denis	x		AZZOPARDI Karen		x			

OBJET : LES PATTOUNES BONNEVILLOISES : CONVENTION DE PRISE EN CHARGE ET DE GESTION DE COLONIES DE CHATS LIBRES

Monsieur le Maire :

- donne lecture d'un projet de convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres de l'association Les Pattounes bonnevilloises qui s'engage à assurer et aider la capture des chats sans propriétaire, errants, vivant en colonie sur la commune et à les amener jusqu'à la clinique vétérinaire pour les opérations de stérilisation puis à procéder à les relâcher, sachant que les frais vétérinaires de stérilisation sont intégralement pris en charge par l'association, via des subventions (France Relance).
- informe que l'adhésion à cette association est gratuite pour la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SE PRONONCE favorablement sur l'adhésion à l'association les Pattounes bonnevilloises ;
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention pour une durée de trois ans et tout acte inhérent à sa mise en œuvre.

- S'ENGAGE à communiquer, auprès de nos administrés, lorsque des campagnes de capture de chats errants sont envisagées sur toute ou partie du territoire de la commune, par voie d'affichage, publication, des lieux, jours prévus pour la mise en œuvre de ces campagnes.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*

La secrétaire de séance,



Elisabeth DUCROUX

Le Maire,



Yves MASSAROTTI